

Enoncé

SARL L'ESSENCE DE VIE

Les travaux à réaliser

Vous êtes « Gestionnaire de paie » en charge du dossier de la « SARL L'ESSENCE DE VIE »

Il vous est demandé d'accomplir le travail suivant : :

Élaboration des bulletins de paie du mois de mai

Durée : Comptez 3 heures de travail

Sujet de préparation

Connaissance générale de l'entreprise

En N-15 Madame Germaine DUMONT crée la SARL **L'ESSENCE DE VIE** dont elle devient directrice commerciale en détenant 30 % des parts, son conjoint nommé gérant détient 70 % des parts.

Les autres associés n'ont pas de liens familiaux avec la gérante et n'exercent pas d'activité dans l'entreprise. Germaine DUMONT n'a pas de contrat de travail.

L'horaire des salariés est de 7 heures par jour du lundi au vendredi inclus.

L'activité consiste en la fabrication et la commercialisation d'huiles essentielles

Les règles dans cette entreprise :

Les retenues sur congés payés ainsi que l'indemnité de congés payés se calculent sur la base des jours ouvrables.

En cas d'arrêt de travail, les retenues sur salaires sont calculées en jours calendaires.

La subrogation est la règle en cas d'arrêt maladie et accident du travail.

Les retenues pour congés sans solde se calculent selon la règle des heures réelles.

Un treizième mois versé en décembre est rémunéré sur la base du salaire de base. Une ancienneté de 3 ans est requise pour en bénéficier.

Taux d'accident du travail : 3.60%

Sujet de préparation

Les salariés

Nom	Prénom	Contrat	Poste	Classification	Position	Date entrée	Prel source
DUMONT	Germaine		Directrice commerciale	Cadre	Cadre	01/01/N-15	12.5%
LAMBERT	Christine	CDI	Contremaître	4	Cadre	01/10/N-6	8.50%
SALVI	Rénata	CDI	Vendeuse	1	Non cadre	01/12/N-2	2%
SMITH	John	CDI	Producteur	2	Non cadre	01/09/N-9	4.20%
WINCKERT	Claudine	CDI	Commerciale	3	Non cadre	01/07/N-7	5.60%

Les salaires

Nom	Prénom	Coefficient Hiérarchique	Composants de salaires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
DUMONT	Germaine	600	salaires de base	5 000	6 000	6 000	6 000	6 000
			Prime					6 000
LAMBERT	Christine	300	salaires de base	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
			Prime					
SALVI	Rénata	100	salaires de base	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
SMITH	John	280	salaires de base	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
			Prime exceptionnelle			1 000		
WINCKERT	Claudine	200	salaires de base	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
			Commissions / ventes	800	1 250	1 050	2 200	600

Les mutuelles et particularités de salaires

MUTUELLES			Autres particularités de salaire		
Nom	Prénom	Mutuelles Personnes à charge	Nom	Prénom	Particularités
DUMONT	Germaine	2 adultes et 2 enfants	DUMONT	Germaine	
LAMBERT	Christine	2 adultes	LAMBERT	Christine	20 Titres repas de 7 € pris en charge à 60 % par l'employeur
SALVI	Rénata	1 adulte et 1 enfant	SALVI	Rénata	18 Titres repas de 7 € pris en charge à 60 % par l'employeur
SMITH	John	Dispensé	SMITH	John	Carte transport en commun domicile – entreprise = 62 €
WINCKERT	Claudine	1 adulte	WINCKERT	Claudine	

Rénata SALVI prend le solde de congés payés restant dû sur la période de référence du 1/6/N-2 au 31/5/N-1.
 Salaire de référence de cette période : 12 mois de salaire brut de 1 600 € + une prime de productivité de 1 000 € et une prime exceptionnelle de 800 €.

3 semaines de congé ont été prises en juillet N-1 et une semaine en août N-1

Les indemnités versées durant ces congés sont les suivantes :

Congé de juillet N-1 : 1 150,00 €

Congé d'août N-1 : 380,00 €

Sujet de préparation

Les heures de travail du mois de mai

	Germaine	Christine	Rénata	John	Claudine	
Vendredi 1er mai	Férié, chômé et payé					
samedi 2 mai						
dimanche 3 mai						
lundi 4 mai	7	7	7	7	7	
mardi 5 mai	7	7	7	7	7	
mercredi 6 mai	7	7	7	7	7	
jeudi 7 mai	7	7	7	7	7	
Vendredi 8 mai	Férié, chômé et payé					
samedi 9 mai						
dimanche 10 mai						
lundi 11 mai	7	9	CONGES PAYES	Congés sans solde	7	
mardi 12 mai	7	10			7	
mercredi 13 mai	7	8 h 45 min			7	
jeudi 14 mai	7	7			7	
Vendredi 15 mai	7	9			7	
samedi 16 mai						
dimanche 17 mai						
lundi 18 mai	7	9	7	7	Accident du travail	
mardi 19 mai	7	5	7	7		
mercredi 20 mai	7	7	7	7		
Jeudi 21 mai	Férié, chômé et payé					
Vendredi 22 mai	7	7	7	7		
samedi 23 mai						
dimanche 24 mai						
lundi 25 mai	7		7	7		
mardi 26 mai	7	7	7	7		
mercredi 27 mai	7	7	7	7		
jeudi 28 mai	7	7	7	7		
Vendredi 29 mai	7	7	7	7		
samedi 30 mai		7				
dimanche 31 mai						

Sujet de préparation

Détail des cotisations prévoyance et mutuelle

	Taux salarial	Taux patronal
Mutuelle	20 € / personne adulte et 15 € / enfant à charge	22 € / personne adulte et 18 € / enfant à charge
Prévoyance cadres sur tranche 1		1.50 %

Les autres variables

	Taux salarial
Coefficient FILLON	0.3195
Plafond	3 428 €
SMIC horaire	10.57 €

Les salaires minimum selon le coefficient

Coefficients hiérarchiques	Salaires de base minimum
100 à 150	1 620 €
>150 à 200	1 800 €
>200 à 300	2 100 €
> 300 à 400	3 000 €
> 400 à 500	3 500 €
> 500	4 000 €